

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 4 juillet à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil,

Étaient présents : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Mme Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoints, Madame Liliane CICERON, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine BILLARD, Mme Anne-Marie BARET, Monsieur Dominique PIGEAUD, Monsieur Yves ARDELLIER, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Dominique PIGEAUD, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Jean-Noël DAUFFY

Absents excusés : Monsieur Olivier MALECAMP qui donne pouvoir à Madame Muriel CHEVRON, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON qui donne pouvoir à Madame Christine BILLARD, Monsieur Olivier FERON qui donne pouvoir à Monsieur Olivier GARIN, Madame Sandrine DUTATE qui donne pouvoir à Monsieur Philippe JOLY, Madame Anaïs GRAVADE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Noël DAUFFY

Date de convocation : 26 juin 2014

Secrétaire de Séance : Mme Muriel CHEVRON

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents et représentés : 27

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 3 juin 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré

I. AFFAIRES GENERALES

• ***Délibération n°CM04/089/2014 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 27 mai 2014***

- **PREND ACTE** de ces décisions :

- **Décision n° 30/2014 en date du 27 mai 2014** : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration énergétique de l'école maternelle Pierre de Ronsard avec GDF Suez

- **Décision n° 31/2014 en date du 10 juin 2014** : Contrat de location et maintenance du parc photocopieur de la commune d'Ollainville avec ESUS

- **Décision n° 32/2014 en date du 10 juin 2014** : Participations des familles et de la commune d'Ollainville en matière de transports scolaires – année 2014/2015

- **Décision n° 33/2014 en date du 11 juin 2014** : Acquisition d'un autocar pour le transport de personnes pour un montant de 107 280.00 € TTC
- **Décision n° 34/2014 en date du 24 juin 2014** : convention pour la réalisation d'un projet culturel – Production d'un concert de poche -2 500.00 €

• ***Délibération n°CM04/090/2014 : Délibération n° CM 02/040/2014 du 8 avril 2014 portant sur les délégations du Maire : modification du point n° 4***

- **ADOPTÉ** la rédaction du point n°4 de la délibération n°CM02/040/2014 du 8 avril 2014 comme suit et autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

- **CHARGE** M. le Maire d'adresser la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Essonne

- **RAPPELLE** que le rôle de la Commission d'Appel d'Offres n'est pas remis en cause.

Adopté à la majorité absolue ((4 voix contre : M. Joly, Mme Dutate, M. Dauffy, Mme Gravade)

• ***Délibération n°CM04/091/2014 : Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat***

- **DECIDE** de soutenir l'action et les demandes de l'Association des Maires de France

- **CHARGE** M. le Maire d'adresser une motion de soutien au Bureau de l'Association des Maires de France

Adopté à l'unanimité

• ***Délibération n°CM04/092/2014 : Office de Tourisme de l'Arpajonnais : désignation de délégués***

- **DESIGNE** en qualité de délégué titulaire :
Monsieur Olivier GARIN,

- **DESIGNE** en qualité de délégué suppléant :
Madame Muriel CHEVRON

pour le représenter au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de l'Arpajonnais – 22, boulevard Abel Cornaton – 91290 ARPAJON

Adopté à la majorité absolue ((4 abstentions : M. Joly, Mme Dutate, M. Dauffy, Mme Gravade)

• ***Délibération n°CM04/093/2014 : Désignation d'un élu correspondant Défense***

- **DESIGNE** en qualité de correspondant défense :
Monsieur Nicolas FOUQUE

Adopté à la majorité absolue ((4 abstentions : M. Joly, Mme Dutate, M. Dauffy, Mme Gravade)

- **Délibération n°CM04/094/2014 : Appel des 100 : nomination d'un référent**

- **DESIGNE** en qualité de référent « Appel des 100 » :
Madame Edith LOTHE

- **CHARGE** M. le Maire de transmettre la présente délibération au Président du Conseil Général.

Adopté à la majorité absolue ((4 abstentions : M. Joly, Mme Dutate, M. Dauffy, Mme Gravade)

II. INTERCOMMUNALITE

- **Délibération n°CM04/095/2014 : Attribution de fonds de concours par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public réalisés par ses communes membres : approbation d'une convention de fonds de concours**

- **APPROUVE** les termes de la convention d'attribution de fonds de concours proposée par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, représentée par son Président

- **DECIDE** d'inscrire la recette d'un montant de 22 023 € au budget communal 2014.

Adopté à l'unanimité

III. FINANCES

- **Délibération n°CM04/096/2014 : Commémoration du Centenaire de la première guerre mondiale : fixation du montant de la participation à la sortie du 11 octobre 2014**

- **PREND ACTE** de ce programme commémoratif du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale et plus précisément de la sortie du 11 octobre en Picardie organisée par la Municipalité d'Ollainville.

- **DIT** que les dépenses seront imputées sur le Budget Primitif de la Commune d'Ollainville

- **DECIDE** de demander une contribution financière à la journée en Picardie le 11 octobre 2014 et **FIXE** son montant à 30 € par personne inscrite.

- **DIT** que les recettes seront encaissées sur la régie Fêtes et Manifestations de la commune d'Ollainville et inscrites au budget communal 2014.

Adopté à la majorité absolue ((4 abstentions : M. Joly, Mme Dutate, M. Dauffy, Mme Gravade)

- **Délibération n°CM04/097/2014 : Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur avec GRDF**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat proposée par GrDF

- **PREND ACTE** des emplacements retenus, à savoir :

- L'Espace Aragon

- La Villa la Tourelle (Mairie)

- **DIT** que GrDF s'acquittera d'une redevance annuelle de 50 € HT par site, en contrepartie de l'hébergement des Equipements Techniques.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM04/098/2014 : Renouvellement adhésion CAUE 91 - 2014**

- **ACCEPTE** de renouveler l'adhésion de la Commune au CAUE 91 au titre de l'année 2014 pour un montant de 464.90 € (0.10 € X 4649 habitants)

- **PRECISE** que la dépense est inscrite au Budget Primitif 2014

- **CHARGE** M. le Maire d'en informer le CAUE 91.

Adopté à l'unanimité

IV. JEUNESSE

- **Délibération n°CM04/099/2014 : Règlement intérieur Espaces Jeunes : modifications**

- **APPROUVE** les modifications suivantes portées au règlement intérieur de l'espace jeunes

- l'espace Jeunes accueillera les enfants à compter de leur inscription en 6^e (critère d'âge dans l'ancien règlement intérieur)

- accès de la structure aux enfants extérieurs scolarisés au collège de la Fontaine aux Bergers

- ajout d'un critère dans les conditions d'annulation ou de report des sorties

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce document.

Adopté à l'unanimité

- **Délibération n°CM04/100/2014 : Participations Espace Jeunes 2014/2015**

- **ADOPTE** les participations à l'espace Jeunes détaillées ci-dessous pour l'année scolaire 2014/2015

- Une carte d'adhérent :

1. 5 € pour les jeunes ollainvillois

2. 20 € pour les extérieurs

qui donne accès à l'Espace Jeunes sans restriction aux heures d'ouverture ainsi qu'aux activités gratuites

- Une participation selon les quotients familiaux avec application d'un taux d'effort sur le coût réel de la sortie sera demandée pour les activités payantes :

Quotients familiaux	Taux d'effort
230<=QF1<539	20 %
540<=QF2<1039	30 %
1040<=QF3<1529	40 %
1530<=QF4<1930	50 %
Extérieurs	coût réel de la sortie

- **RAPPELLE** que les recettes – carte d'adhérent et participations aux sorties ou activités payantes- sont encaissées par la régie recettes et avances de l'Espace Jeunes

- **RAPPELLE** que les participations aux séjours jeunes seront calculées sur la base des 10 tranches des quotients familiaux et que le coût réel du séjour sera appliqué aux extérieurs

Adopté à la majorité absolue ((4 abstentions : M. Joly, Mme Dutate, M. Dauffy, Mme Gravade)

• **Délibération n°CM04/101/2014 : Charte du Conseil Municipal des Enfants : modifications**

- **APPROUVE** les modifications suivantes portées à la charte du Conseil Municipal des Enfants

- Le nombre d'élus sera ramené de 27 à 21

- Les candidats éligibles concerneraient dorénavant les classes de CE2 et CM1 (auparavant CM1 et CM2)

Adopté à l'unanimité

• **Délibération n°CM04/102/2014 : Venue des jeunes de Loxstedt à Ollainville : refacturation des dépenses supportées par la commune**

- **AUTORISE** la commune d'Ollainville à prendre à sa charge :

1. les frais de restauration sur la base de 2,632 € TTC par repas (petit-déjeuner/déjeuner/dîner), soit 7,896 € TTC par jour et par personne

2. les divers droits d'entrée occasionnés lors de ce séjour, dont notamment Buthiers, Astérix, sortie canoë.

- **DIT** que ces dépenses seront refacturées à la commune de Loxstedt à l'issue du séjour, sur la base des frais réels.

Adopté à l'unanimité

V. PERSONNEL

• **Délibération n°CM04/103/2014 : Création d'un emploi à temps complet**

- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

Filière : Technique,

• Cadre d'emploi : Agents de maîtrise,

• Grade : Agent de maîtrise principal, - ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- **DECIDE** d'effectuer la déclaration de vacance d'emploi correspondante auprès de la bourse de l'emploi du CIG de la Grande Couronne d'Ile de France à Versailles

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2014, chapitre 012

Adopté à l'unanimité

La séance est close à 22h00.

Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 21 juillet 2014.

